



Eric Corret est devenu le 4 décembre 2020 le nouveau président pour quatre ans de l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté. © David Chedoz

Les métiers du chiffre n'ont sans doute jamais été aussi indispensables que durant cette crise sanitaire. Et ce n'est pas fini. Elu pour quatre années à la présidence de l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté, en remplacement du Bisontin Jean Comtois, Eric Corret veut dépoussiérer l'image de la profession, attirer les jeunes et accélérer la digitalisation des cabinets.

## • Qui est Eric Corret ?

Jurassien de naissance, puis Dijonnais d'adoption, Eric Corret succède à Jean Comtois à la présidence de l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne-Franche-Comté. Une belle reconnaissance de ses pairs pour ce professionnel du chiffre associé au sein du cabinet ACC, implanté à Dijon et Nuits-Saint-Georges (40 collaborateurs, 4 associés).

Rigoureux, précis, heuré, parfois à la limite de l'exercice, cet homme de 43 ans rejoint dès ses 18 ans un cabinet comptable et se forme par l'apprentissage durant deux ans. « *J'étais bon en maths, attiré par l'entreprise, alors pourquoi ne pas choisir très tôt ce métier, car je voulais tout de suite du concret.* »

S'ensuivent des cours du soir puis, après un cycle de huit années, dont les trois dernières comme expert-comptable stagiaire, l'obtention du fameux sésame : le diplôme d'expertise comptable (DEC). « *La naissance d'ACC s'est faite ensuite notamment par la reprise du cabinet où j'étais stagiaire* », indique pas peu fier celui qui doit maintenant se mettre corps et âme au service de sa profession avec toutefois l'appui d'un bureau de six consœurs et confrères.

Eric Corret connaît les rouages de l'Ordre des experts-comptables. Il en a été vice-président pendant 8 ans. Cette volonté de conduire sa profession, il l'explique par le désir de faire évoluer les choses, d'agir en s'engageant « *soi-même* » et que les « *y'a qu'à, faut qu'on* » n'ont guère grâce à ses yeux.

## • Qu'à révélé cette crise sanitaire pour l'ensemble des professions du chiffre et notamment l'expertise comptable ?

Que les 600 experts-comptables et leurs 6.000 salariés de Bourgogne-Franche-Comté ont fait leur job, étant monopolisés tant pour renseigner que pour décrypter les différents dispositifs mis en place. Et quand je dis décrypter, c'est une litote, tant qu'ils nous a fallu parfois relire plusieurs fois pour bien comprendre ce dont il s'agissait.

Les annonces nous arrivaient bien souvent par les médias sans aucun détail de mise en œuvre. Et une fois cette dernière connue, il fallait être très réactif pour appliquer. **Nous avons été les « urgentistes » des entreprises, en sauvant beaucoup grâce aux aides reçues rapidement, grâce aux plans de trésorerie élaborés, grâce aux prévisions faites.**



Les nouveaux élus de l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne-Franche-Comté. © David Chedoz

## • Qu'entendez-vous conduire comme actions fortes durant votre mandature ?

Je ne vous parlerai pas de toutes les obligations légales qui nous incombent : formation, discipline..., mais d'une stratégie en trois axes. Avec mes collègues élus, je veux mieux faire connaître nos métiers auprès du grand public, mais également à nos collaborateurs pour qu'ils véhiculent une image positive.

**Corollaire de cette action : devenir attractif pour attirer les jeunes issus d'autres filières que le cursus classique. Nous avons besoin de profils variés : d'informaticiens, d'ingénieurs... Nous devons nous ouvrir pour nous enrichir.**

Le dernier axe fort sera de digitaliser les cabinets en les accompagnant dans cette transformation numérique. Beaucoup a été fait, mais de gros chantiers nous attendent encore. J'indique comme exemple le plus marquant, la généralisation de la facture numérique d'ici deux à trois ans. Cette mutation sera cruciale aussi bien pour nous que notre clientèle.